



GOURNAY  
SUR MARNE

**ATTESTATION  
PHÉNOMÈNE CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL  
19/06/2021**

Je soussigné, Monsieur Éric SCHLEGEL, Maire de la commune de Gournay-sur-Marne, atteste que les rafales de vents et phénomènes d'inondation du 19 juin 2021 ont occasionné des dommages matériels sur plusieurs bâtiments de bonne construction de la commune.

En foi de quoi est délivrée la présente attestation, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gournay-sur-Marne,  
Le 22 juin 2021,

Le Maire,  
**Eric SCHLEGEL.**

